



## ACTE D'ENGAGEMENT

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

#### Création d'un nouveau site internet de la Ville du BOULOU

---

**Commune de Le Boulou**  
Avenue Léon Jean Grégory  
66162 - LE BOULOU CEDEX

**Tél** : 04-68-87-51-00

**Date et heure limites de réception des offres :**

**06 mai 2019 – 12 h 00**

**Horaires :**

↪ du lundi au jeudi ..... de 09 h 00 à 12 h 00  
de 14 h 00 à 18 h 00

↪ le vendredi ..... de 09 h 00 à 12 h 00  
de 14 h 00 à 17 h 00

## SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur.....	3
2 - Identification du co-contractant.....	3
3 - Dispositions générales .....	5
3.1 - Objet .....	5
3.2 - Mode de passation .....	5
3.3 - Forme de contrat .....	5
4 - Prix.....	5
5 - Durée et Délais d'exécution .....	6
6 - Paiement .....	6
7 - Nomenclature(s) .....	7
8 - Signature .....	7
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS .....	11

## **1 - Identification de l'acheteur**

Nom de l'organisme :

Commune de Le Boulou  
Avenue Léon Jean Grégory  
66160 – LE BOULOU

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Monsieur Rémi TEILLET, Directeur Général des Services

Ordonnateur :

Madame Nicole VILLARD, Le Maire

Comptable assignataire des paiements :

Monsieur le Comptable Public  
12 rue Gaston Cardonne  
BP 313  
66403 – CERET Cédex

## **2 - Identification du co-contractant**

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

**Le signataire (Candidat individuel),**

M .....  
Agissant en qualité de .....

**m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;**

Nom commercial et dénomination sociale .....

.....

Adresse .....

.....

Courriel <sup>1</sup> .....

Numéro de téléphone .....

Numéro de SIRET .....

Code APE .....

Numéro de TVA intracommunautaire .....

**engage la société ..... sur la base de son offre ;**

Nom commercial et dénomination sociale .....

.....

Adresse .....

.....

Courriel <sup>2</sup> .....

Numéro de téléphone .....

Numéro de SIRET .....

(1) Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

(2) Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

Code APE .....  
Numéro de TVA intracommunautaire .....

**Le mandataire (Candidat groupé),**

M .....  
Agissant en qualité de .....

désigné mandataire :

**du groupement solidaire**

**solidaire du groupement conjoint**

**non solidaire du groupement conjoint**

Nom commercial et dénomination sociale .....

Adresse .....

Courriel <sup>1</sup> .....

Numéro de téléphone .....

Numéro de SIRET .....

Code APE .....

Numéro de TVA intracommunautaire .....

S'engage, au nom des membres du groupement <sup>2</sup>, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 3 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

(1) Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

(2) Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

### **3 - Dispositions générales**

#### **3.1 - Objet**

Le présent Acte d'Engagement concerne :

**Création d'un nouveau site internet de la Ville du BOULOU**

#### **3.2 - Mode de passation**

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

#### **3.3 - Forme de contrat**

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### **4 - Prix**

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

**pour la solution de base :**

<b>Montant HT</b>	: .....	<b>Euros</b>
<b>TVA (taux de .....%)</b>	: .....	<b>Euros</b>
<b>Montant TTC</b>	: .....	<b>Euros</b>
<b>Soit en toutes lettres</b>	: .....	
.....		

**pour la variante proposée numéro : .....<sup>1</sup>**

<b>Montant HT</b>	: .....	<b>Euros</b>
<b>TVA (taux de .....%)</b>	: .....	<b>Euros</b>
<b>Montant TTC</b>	: .....	<b>Euros</b>
<b>Soit en toutes lettres</b>	: .....	
.....		

**pour la variante proposée numéro : .....<sup>1</sup>**

<b>Montant HT</b>	: .....	<b>Euros</b>
<b>TVA (taux de .....%)</b>	: .....	<b>Euros</b>
<b>Montant TTC</b>	: .....	<b>Euros</b>
<b>Soit en toutes lettres</b>	: .....	
.....		

(1) Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

## **5 - Durée et Délais d'exécution**

Le délai d'exécution que propose le candidat est de : .....

Le délai d'exécution ne devra toutefois pas dépasser 6 mois. Il sera calculé à compter de la date de notification du Marché jusqu'à la date de mise en ligne du site internet.

## **6 - Paiement**

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de :

pour les prestations suivantes : .....

Domiciliation : .....

Code banque : \_\_\_\_\_ Code guichet : \_\_\_\_\_ N° de compte : \_\_\_\_\_ Clé RIB : \_\_\_\_

IBAN : \_\_\_\_\_

BIC : \_\_\_\_\_

- Ouvert au nom de :

pour les prestations suivantes : .....

Domiciliation : .....

Code banque : \_\_\_\_\_ Code guichet : \_\_\_\_\_ N° de compte : \_\_\_\_\_ Clé RIB : \_\_\_\_

IBAN : \_\_\_\_\_

BIC : \_\_\_\_\_

En cas de groupement, le paiement est effectué sur <sup>2</sup> :

un compte unique ouvert au nom du mandataire ;

les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

**Nota** : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

(1) Pavé à répéter et à remplir par le candidat pour chaque variante proposée

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

## **7 - Nomenclature(s)**

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

<b>Code principal</b>	<b>Description</b>	<b>Code suppl. 1</b>	<b>Code suppl. 2</b>	<b>Code suppl. 3</b>
<b>72000000-5</b>	<b>Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui</b>			

## **8 - Signature**

### **ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A .....

Le .....

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement <sup>1</sup>

(1) Mention facultative dans le cas dun dépôt signé électroniquement

**ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Variante(s) acceptée(s) :

.....  
.....  
.....  
.....

Le montant global de l'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

<b>Montant HT</b>	:.....	<b>Euros</b>
<b>TVA (taux de .....%)</b>	:.....	<b>Euros</b>
<b>Montant TTC</b>	:.....	<b>Euros</b>
<b>Soit en toutes lettres</b>	:.....	
	.....	

La présente offre est acceptée

A .....  
Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du .....

(1) Mention facultative dans le cas dun dépôt signé électroniquement



**NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)**

**En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent contrat »

A .....

Le .....

**Signature <sup>1</sup>**

**En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

(1) Date et signature originales

**NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

**La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :**  
.....  
.....

**La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :**  
.....  
.....

**La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :**  
.....  
.....

**La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :**  
.....  
.....

et devant être exécutée par : ..... en qualité de :

**membre d'un groupement d'entreprise**

**sous-traitant**

A .....  
Le .....

**Signature <sup>1</sup>**

(1) Date et signature originales

## ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
<b>Dénomination sociale :</b> <b>SIRET : .....</b> Code APE..... <b>N° TVA intracommunautaire :</b> <b>Adresse :</b>				
<b>Dénomination sociale :</b> <b>SIRET : .....</b> Code APE..... <b>N° TVA intracommunautaire :</b> <b>Adresse :</b>				
<b>Dénomination sociale :</b> <b>SIRET : .....</b> Code APE..... <b>N° TVA intracommunautaire :</b> <b>Adresse :</b>				
<b>Dénomination sociale :</b> <b>SIRET : .....</b> Code APE..... <b>N° TVA intracommunautaire :</b> <b>Adresse :</b>				
<b>Dénomination sociale :</b> <b>SIRET : .....</b> Code APE..... <b>N° TVA intracommunautaire :</b> <b>Adresse :</b>				
	<b>Totaux</b>			



## CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

#### Création d'un nouveau site internet de la Ville du BOULOU

---

**Commune de Le Boulou**  
Avenue Léon-Jean Grégory  
66162 LE BOULOU CEDEX

**Tél** : 04-68-87-51-00

## SOMMAIRE

1 - Dispositions générales du contrat .....	3
1.1 - Objet du contrat .....	3
1.2 - Décomposition du contrat.....	3
2 - Pièces contractuelles .....	3
3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	3
4 - Durée et délais d'exécution .....	3
4.1 - Délai d'exécution .....	3
5 - Prix.....	3
5.1 - Caractéristiques des prix pratiqués .....	3
5.2 - Modalités de variation des prix.....	4
6 - Garanties Financières.....	4
7 - Avance .....	4
8 - Modalités de règlement des comptes .....	4
8.1 - Acomptes et paiements partiels définitifs .....	4
8.2 - Présentation des demandes de paiement .....	4
8.3 - Délai global de paiement .....	5
8.4 - Paiement des cotraitants .....	6
8.5 - Paiement des sous-traitants.....	6
9 - Conditions d'exécution des prestations.....	6
10 - Constatation de l'exécution des prestations .....	7
10.1 - Vérifications .....	7
10.2 - Décision après vérification .....	7
11 - Garantie des prestations .....	7
12 - Maintenance.....	7
13 - Pénalités.....	7
13.1 - Pénalités de retard.....	7
13.2 - Pénalités d'indisponibilité pour les prestations de maintenance.....	7
14 - Assurances .....	7
15 - Résiliation du contrat.....	7
15.1 - Conditions de résiliation .....	7
15.2 - Redressement ou liquidation judiciaire .....	8
16 - Règlement des litiges et langues.....	8
17 - Dérogations.....	8

# **1 - Dispositions générales du contrat**

## **1.1 - Objet du contrat**

Les stipulations du présent Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) concernent :  
**Création d'un nouveau site internet de la Ville du BOULOU**

Lieu(x) d'exécution :

Commune

66160 LE BOULOU

## **1.2 - Décomposition du contrat**

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Le Marché de fournitures et de service porte sur de prestations qui ne sont pas susceptibles par leur nature et compte-tenu de l'objet du Marché de faire des lots différents.

# **2 - Pièces contractuelles**

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

- **L'acte d'engagement (AE) et ses annexes**
- **Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)**
- **Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes**
- **La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)**
- **Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat : caractéristique technique du site en précisant la gestion de la sécurité du site web (modalités de mises à jour, mesures supplémentaires prévues, certificat de sécurité...), les services associés (formation à l'outil, garantie maintenance et assistance), références de l'agence...**
- **Planning de réalisation, intégrant notamment les délais de validation envisagés pour chaque étape majeure**

# **3 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Le présent marché comporte une obligation de confidentialité telle que prévue à l'article 5.1 du CCAG-FCS.

Les prestations sont soumises à des mesures de sécurité conformément à l'article 5.3 du CCAG-FCS.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et/ou des mesures de sécurité.

# **4 - Durée et délais d'exécution**

## **4.1 - Délai d'exécution**

L'acte d'engagement fixe le délai d'exécution.

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat jusqu'à la mise en ligne du site internet. Ce délai ne saurait excéder 6 mois.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS.

# **5 - Prix**

## **5.1 - Caractéristiques des prix pratiqués**

Les prestations sont réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement.

## **5.2 - Modalités de variation des prix**

La date d'établissement des prix est la date de la signature de l'offre de prix par le candidat. Cette date permet de définir le "mois zéro".

Les prix sont actualisables par application aux prix du marché d'un coefficient Cn donné par la formule :

$$C_n = (001664305 (d-3) / 001664305 (o))$$

selon les dispositions suivantes :

- Cn : coefficient d'actualisation.
- d : mois de début d'exécution des prestations.
- Index (d-nombre de mois de décalage) : valeur de l'index de référence au mois d diminué du nombre de mois de décalage (sous réserve que le mois d du début d'exécution des travaux soit postérieur au mois zéro augmenté du nombre de mois de décalage).
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

Lorsqu'une actualisation est effectuée provisoirement en utilisant une valeur d'index antérieure à celle qui doit être appliquée, l'actualisation définitive, calculée sur la base de la valeur finale de l'index correspondant, intervient au plus tard trois mois après la publication de cette valeur.

L'index de référence, publié(s) au Moniteur des Travaux Publics ou par l'INSEE, est l'index 001664305 « Indice des prix de vente des services français aux entreprises françaises (BtoB) - Programmation, conseil et autres activités informatiques ».

## **6 - Garanties Financières**

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

## **7 - Avance**

Aucune avance ne sera versée.

## **8 - Modalités de règlement des comptes**

### **8.1 - Acomptes et paiements partiels définitifs**

Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-FCS.

### **8.2 - Présentation des demandes de paiement**

Les demandes de paiement seront présentées selon les conditions prévues à l'article 11.4 du CCAG-FCS et seront établies en un original et 1 copie(s) portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom ou la raison sociale du créancier ;
- le cas échéant, le numéro de SIRET ;
- le numéro du compte bancaire ou postal ;
- la désignation de l'organisme débiteur ;
- la date d'exécution des prestations ;
- le montant des prestations admises, établi conformément au détail des prix unitaires, hors TVA et, le cas échéant, diminué des réfections ;
- le montant total TTC des prestations livrées ou exécutées (incluant, le cas échéant le montant de la TVA des travaux exécutés par le ou les sous-traitants) ;
- la date de facturation ;
- en cas de groupement conjoint, pour chaque opérateur économique, le montant des prestations effectuées par l'opérateur économique ;

- en cas de sous-traitance, la nature des prestations exécutées par le sous-traitant, leur montant total hors taxes, ainsi que, le cas échéant, les variations de prix établies HT ;
- la mention de l'assurance professionnelle et sa couverture géographique, pour les artisans immatriculés au répertoire des métiers et les entrepreneurs relevant de l'article L613-7 du Code de la sécurité sociale.

#### **Dispositions applicables en matière de facturation électronique :**

Outre les mentions légales, les factures électroniques transmises par le titulaire et le(s) sous-traitant(s) admis au paiement direct comportent les mentions suivantes :

- 1° La date d'émission de la facture ;
- 2° La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture ;
- 3° Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;
- 4° En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, le numéro de l'engagement généré par le système d'information financière et comptable de l'entité publique ;
- 5° Le code d'identification du service en charge du paiement ;
- 6° La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux ;
- 7° La quantité et la dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ;
- 8° Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ;
- 9° Le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée, ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;
- 10° Le cas échéant, les modalités particulières de règlement ;
- 11° Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires.

Elles comportent également le numéro d'identité de l'émetteur (ou à défaut, son identifiant) et celui du destinataire de la facture.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé).

### **8.3 - Délai global de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.



#### **8.4 - Paiement des cotraitants**

En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations. En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom du mandataire, sauf stipulation contraire prévue à l'acte d'engagement. Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent selon l'article 12.1 du CCAG-FCS.

#### **8.5 - Paiement des sous-traitants**

Le sous-traitant adresse sa demande de paiement libellée au nom du pouvoir adjudicateur au titulaire du marché, sous pli recommandé avec accusé de réception, ou la dépose auprès du titulaire contre récépissé. Le titulaire a 15 jours pour faire savoir s'il accepte ou refuse le paiement au sous-traitant. Cette décision est notifiée au sous-traitant et au pouvoir adjudicateur. Le sous-traitant adresse également sa demande de paiement au pouvoir adjudicateur accompagnée des factures et de l'accusé de réception ou du récépissé attestant que le titulaire a bien reçu la demande, ou de l'avis postal attestant que le pli a été refusé ou n'a pas été réclamé. Le pouvoir adjudicateur adresse sans délai au titulaire une copie des factures produites par le sous-traitant.

Le paiement du sous-traitant s'effectue dans le respect du délai global de paiement. Ce délai court à compter de la réception par le pouvoir adjudicateur de l'accord, total ou partiel, du titulaire sur le paiement demandé, ou de l'expiration du délai de 15 jours mentionné plus haut si, pendant ce délai, le titulaire n'a notifié aucun accord ni aucun refus, ou encore de la réception par le pouvoir adjudicateur de l'avis postal mentionné ci-dessus. Le pouvoir adjudicateur informe le titulaire des paiements qu'il effectue au sous-traitant.

En cas de cotraitance, si le titulaire qui a conclu le contrat de sous-traitance n'est pas le mandataire du groupement, ce dernier doit également signer la demande de paiement.

### **9 - Conditions d'exécution des prestations**

Les prestations devront être conformes aux stipulations du contrat (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du contrat).

Adresse d'exécution :

**Hôtel de Ville  
Avenue Léon-Jean Grégory  
66160 - LE BOULOU**

Matériels, objets et approvisionnements confiés au titulaire :

En vue de l'exécution du contrat, des matériels, objets et approvisionnements sont remis par le pouvoir adjudicateur au titulaire sans transfert de propriété à son profit. Les conditions de remise puis de restitution sont prévues à l'article 17 du CCAG-FCS.

Formation du personnel :

Le titulaire assurera la formation du personnel chargé d'utiliser les prestations.

## **10 - Constatation de l'exécution des prestations**

### **10.1 - Vérifications**

Les vérifications quantitatives et qualitatives simples seront effectuées au moment même de la livraison de la fourniture ou de l'exécution de service (examen sommaire) conformément aux articles 22 et 23.1 du CCAG-FCS.

### **10.2 - Décision après vérification**

A l'issue des opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur prendra sa décision dans les conditions prévues aux articles 24 et 25 du CCAG-FCS.

## **11 - Garantie des prestations**

Les prestations feront l'objet d'une garantie de 1 an minimum dont le point de départ est la date de notification de la décision d'admission. Les modalités de cette garantie sont définies à l'article 28 du CCAG-FCS.

## **12 - Maintenance**

Les prestations feront l'objet d'une maintenance assurée par le titulaire pendant une durée de 1 an, reconduit tacitement, à compter de la date d'expiration du délai de garantie. Les conditions de cette maintenance sont définies à l'article 27 du CCAG-FCS.

## **13 - Pénalités**

### **13.1 - Pénalités de retard**

Lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, une pénalité fixée à 1,0/1000, conformément aux stipulations de l'article 14.1 du CCAG-FCS.

Par dérogation à l'article 14.1 du CCAG-FCS, il n'est prévu aucune exonération à l'application des pénalités de retard.

### **13.2 - Pénalités d'indisponibilité pour les prestations de maintenance**

Une pénalité journalière pour indisponibilité de 1,0/30 du montant mensuel des prestations de maintenance s'applique dans les conditions de l'article 14.2 du CCAG-FCS.

## **14 - Assurances**

Conformément aux dispositions de l'article 9 du CCAG-FCS, tout titulaire (mandataire et cotraitants inclus) doit justifier, dans un délai de 15 jours à compter de la notification du contrat et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire des contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

## **15 - Résiliation du contrat**

### **15.1 - Conditions de résiliation**

Les conditions de résiliation du marché sont définies aux articles 29 à 36 du CCAG-FCS. Aucune indemnisation ne sera versée au titulaire en cas de résiliation du Marché pour motif d'intérêt général par le Pouvoir Adjudicateur.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4 et R. 2143-3 du Code de la commande publique, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article R. 2143-8 du Code de la commande publique, le contrat sera résilié aux torts du titulaire.

## **15.2 - Redressement ou liquidation judiciaire**

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire du marché. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du marché.

Le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur ou au liquidateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution du marché. En cas de redressement judiciaire, cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L627-2 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L622-13 du Code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation du marché est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur ou au liquidateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur, du liquidateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution du marché, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire, à aucune indemnité.

## **16 - Règlement des litiges et langues**

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

## **17 - Dérogations**

- L'article 13.1 du CCAP déroge à l'article 14.1.3 du CCAG - Fournitures Courantes et Services



## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

#### Création d'un nouveau site internet de la Ville du BOULOU

---

**Commune de Le Boulou**  
Avenue Léon-Jean Grégory  
66162 LE BOULOU CEDEX

**Tél** : 04-68-87-51-00

# Sommaire

## Table des matières

1	Présentation de la ville.....	3
2	Présentation du projet.....	5
2.1	Objet de la présentation.....	5
2.2	Esprit du futur site internet.....	6
2.3	Les cibles.....	7
2.4	Périmètre du projet.....	7
2.5	Description de l'existant.....	7
2.6	Description fonctionnelle.....	7
2.7	Ergonomie.....	9
2.8	Conception graphique.....	10
2.9	Arborescence du site.....	10
2.10	Syndication de la base de données Tourinsoft.....	10
2.11	Custom Management System.....	11
2.12	Prestations attendues et modalités de sélection.....	11
3	Cadre de la réponse.....	15
3.1	Organisation.....	15
3.2	Modalités de sélection du prestataire.....	16
4	Annexes.....	16

# 1 Présentation de la ville

La ville du Boulou se situe dans le département des Pyrénées-Orientales (66), région Occitanie, à l'extrême sud de la France. Sa superficie est de 14,42 km<sup>2</sup>. Lors du recensement de 2014, la ville du Boulou comptait 5573 habitants appelés les Boulounencqs et les Boulounencques. Elle fait partie de la Communauté de Communes du Vallespir qui compte 10 communes au total.

Le Boulou, ville touristique et thermale de 5600 âmes bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle, entre mer et montagne, à deux pas de l'Espagne.

L'accès y est aisée grâce à l'autoroute « La Catalane », à des voies rapides, à l'aéroport et la gare de voyageurs de Perpignan ainsi qu'à la facilité des moyens de transport en communs (autocars).

Depuis les temps les plus reculés, la cité du Boulou a joué le rôle de carrefour que nous lui connaissons encore aujourd'hui. Située sur un axe Nord-Sud important, la commune, fut le témoin permanent d'échanges transfrontaliers et du passage de grandes migrations de peuples et d'armées traversant les Pyrénées.

Depuis les populations préhistoriques, en passant par la Via Domitia (118 av. J.-C.), le moyen-âge avec la découverte des sources thermales, les temps modernes et l'époque contemporaine, le village du Boulou s'est construit au fur et à mesure une identité dynamique.

Au cœur de la Ville se situe l'église Sainte-Marie dont la principale particularité est la frise de son portail, sculptée dans du marbre blanc de Céret. Une œuvre importante de l'art roman roussillonnais, elle est attribuée au Maître de Cabestany (XII siècle)

Le Boulou, El Voló en catalan, dont l'étymologie ibère signifie falaise, a été au fil des siècles un spectateur privilégié des grands faits historiques ayant marqué le Roussillon. Parmi ceux-ci un évènement majeur a eu lieu le 1er mai 1794 : La bataille du Boulou. Il s'agit d'une des batailles les plus importantes de la guerre de 1793-1795 qui vit la confrontation des armées françaises et espagnoles pour la possession du Roussillon. Détail intéressant, cette bataille est mentionnée sur l'arc de triomphe à Paris. Elle a connu un fait d'arme important, Pierre Bayle « le petit tambour » a été le premier enfant de troupe officiellement mort pour la France.

Afin de valoriser son riche patrimoine la ville du Boulou a créé en 2014 la Maison de l'Histoire « Casa del Voló »

Au-delà de l'importante collection « la bataille du Boulou » et le frise du Maître de Cabestany, toutes les périodes de l'histoire de la ville y sont présentées, son évolution et son développement au fil des temps du paléolithique à nos jours sans oublier l'eau du Boulou et l'industrie du liège.

Ville d'eau, Le Boulou est une station réputée depuis longtemps pour les qualités thérapeutiques de ses eaux thermales.

Aujourd'hui, trois sources « Saint-Martin », « Le Boulou » et « Clémentine », aux vertus curatives reconnues, permettent aux Thermes du Boulou de prodiguer soins et traitements.

Les thermes, le Tech et la Méditerranée sont au cœur de la renommée de la ville.

Depuis la création de notre commune en 1197, l'eau n'a de cesse de structurer notre ville lui amenant prospérité et développement.

Facteur de bien-être et de développement, aujourd'hui source de vie qui se raréfie, et qu'il faut préserver, l'eau est donc au cœur de l'histoire de notre ville du Boulou.

C'est pourquoi, il y a quelques temps est né le projet de mettre en valeur cette histoire par la création de la MEM (Maison de l'Eau et de la Méditerranée) pour renforcer le territoire de manière dynamique et durable.

La Maison de l'Eau et de la Méditerranée est un lieu de conservation et de divulgation de notre histoire aux générations futures. Un lieu de legs pour une prise de conscience de la préservation vitale de nos ressources que nous partageons de manière universelle.

## 2 Présentation du projet

### 2.1 Objet de la présentation

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) définit les besoins et attentes de la Commune du Boulou (Pyrénées-Orientales) pour la création et la maintenance technique d'un nouveau site internet de la Ville.

Le marché concerne la refonte totale du site web existant ([www.mairie-leboulou.fr](http://www.mairie-leboulou.fr)) mis en service en 2009 ainsi que les prestations de maintenance corrective, de sécurité et de mise à disposition des outils nécessaires à la gestion et à la mise à jour des contenus du site internet et la formation à ces outils.

Le marché regroupe donc la création du site internet de la Mairie du Boulou et un espace cartographique interactif. Il se présente sous la forme d'une prestation de services ayant pour objectif la mise en place de ce site internet et de sa console d'administration.

#### **Par site internet, on entend :**

- un site dynamique, géré par l'outil de gestion de contenu (CMS) type Wordpress, intégrant la syndication d'une partie du contenu de la base de données Tourinsoft de l'Office du Boulou.
- la création d'une base de données miroir élargie avec le filtre de données Tourinsoft
- une console d'administration
- le zoning ergonomique de bas niveau administrable via le CMS
- un habillage graphique dérivée de la charte graphique actuelle de la Ville du Boulou
- l'hébergement des espaces web
- la maintenance web / services
- la création d'une photothèque pour les besoins du site

#### **Stratégie de visibilité en ligne :**

Dans le cadre de cette création et de la stratégie de visibilité en ligne de Mairie du Boulou, le prestataire devra faire une proposition « d'habillage » des espaces web 2.0 en fonction de la charte graphique actuelle de la Ville du Boulou.

Il devra être attrayant, dynamique et interactif. Il doit être moderne et s'inscrire dans les tendances actuelles : responsive, gros boutons simples, images et vidéos...



## 2.2 Esprit du futur site internet

### **Informier et renseigner**

Au même titre que les autres médias d'information publique locale, le site web doit permettre de :

- Présenter la collectivité, ses missions et compétences, ses services administratifs et ses élus.
- Faciliter l'accès aux démarches administratives en ligne.
- Fournir des renseignements sur les services publics de proximité, mais aussi des informations pratiques sur tous les aspects de la vie locale et de ses acteurs.
- Faciliter l'accès aux informations sur les grands projets menés par la Ville.
- Produire, mettre en forme et diffuser des articles d'actualité et de promouvoir des événements à travers un agenda.

La mise à jour des contenus doit reposer sur un système simple et réactif (rapidité d'exécution). Les contenus publiés doivent respecter les normes en matière d'accessibilité pour être lus par le plus grand nombre quel que soit le matériel utilisé. Ils doivent s'appuyer sur des formats d'échange standards et bénéficier d'un encadrement juridique adéquat pour permettre à des tiers de réutiliser les informations du site.

- Faciliter l'accès à l'information publique locale 24h/24
- Développer une politique éditoriale transversale qui permette d'alimenter et d'améliorer en continu les contenus du site de manière à couvrir tous les aspects de la vie locale et à satisfaire l'ensemble des besoins informatifs des utilisateurs ;
- Garantir une qualité, une pertinence et une fiabilité homogènes à l'ensemble des informations rendues disponibles sur le site ;
- Mettre à profit les apports du web et du multimédia pour faciliter l'accès aux informations et enrichir leur présentation ;
- S'appuyer progressivement sur des apports éditoriaux décentralisés en intégrant des collaborateurs internes dans la chaîne de production de contenus.

## 2.3 Les cibles

Cibles principales : Citoyens du Boulou et des villages des environs, futurs habitants, entreprises.

Cibles secondaires : Touristes, curistes. (Site Office de Tourisme déjà existant)

## 2.4 Périmètre du projet

Le futur site internet devra être pro-actif sur le temps et répondre aux futures attentes des internautes :

- Ergonomie simple et intuitive
- Zoning laissant une large place à l'espace et au visuel
- Interactivité avec du contenu multimédia via les plateformes et réseaux sociaux.
- Version unique (responsive design) pour ordinateurs, tablettes, smartphones et écrans TV.

## 2.5 Description de l'existant

Le site actuel a été réalisé en 2009. Il utilise un gestionnaire de contenu propriétaire qui ne permet pas une liberté d'action et d'évolution. Le site actuel est hébergé chez la société OVH.

Le site malgré son ancienneté conserve des fonctionnalités qui le rendent toujours utile. Le nombre de visiteurs uniques du site s'élève à 60000 par an.

Son contenu actuel servira de base de départ pour le futur site.

Bilan du site internet actuel :

Ergonomie vieillissante, pas de responsive design, zoning non attractif, rajout de contenu sans réelle stratégie, pas de partage via les réseaux sociaux, pas de possibilité d'évolution...

## 2.6 Description fonctionnelle

### **Accessibilité**

Le futur site internet réalisé sera valide aux normes W3C et RGAA Bronze : il devra répondre aux standards d'accessibilité web en termes d'ergonomie et de bonnes pratiques afin être consultable par les publics handicapés.

Prévoir une fonction d'agrandissement de la police par l'intermédiaire de boutons « A+/a- » pour les déficients visuels.

## **Fonctionnalités de base:**

Gestion d'articles d'actualités incluant la maîtrise de l'horodatage des articles et la programmation (date de publication) avec critères d'affichage (catégorie, date, lieu...) et possibilité ancrage d'affichage d'articles choisis sur la page d'accueil

Gestion d'un agenda des manifestations importés de la base de données Tourinsoft de l'Office de Tourisme du Boulou

- **Générateur de formulaires**

Création et gestion de formulaires envoyés par courrier électronique avec possibilité d'envoi de fichiers joints.

La ville doit être en mesure de créer, modifier, supprimer des formulaires à des fins d'inscriptions ou d'envoi de demandes, via l'administration.

Le système permettra de mettre en place facilement et rapidement ce type d'interactions.

- ✓ Il est attendu de pouvoir effectuer un minimum de paramétrages.
- ✓ Il est souhaité un paramétrage simple du contenu : typologie de données (liste de valeurs, cases à cocher, adresse mails...) et les champs obligatoires. Un test est demandé sur la saisie des adresses mails.
- ✓ Le service concerné reçoit un mail avec les données.
- ✓ L'internaute est informé de la bonne réception des données saisies.

- **Gestion d'une cartographie interactive personnalisable par P.O.I.**

La solution proposée doit permettre d'intégrer la carte de la ville, dans un format interactif, avec la possibilité de zoom et de positionner sur cette carte les structures à visualiser.

Filtre d'affichage par critère. (Structures sportives, parcs et jardins, wc publics, sécurité, travaux...).

Affichage d'une page détaillée en cliquant sur la structure concernée directement sur la carte

- **Gestion d'annuaires (associations, commerces...)**

Ce module devra permettre de générer des annuaires thématiques regroupant les fiches d'identification d'acteurs et organismes du territoire, organisées en différentes catégories. (Les champs de saisie des données relatifs à chaque annuaire, de même que les critères croisés de recherche proposés aux visiteurs devront pouvoir faire l'objet d'une personnalisation en fonction des besoins.

Une fonction de recherche permettra d'afficher les fiches par thèmes.

La possibilité de localiser un lieu sur une carte interactive (type googlemap) est particulièrement appréciée.

- **Espace de téléchargement de documents (kiosque)**

- **Annuaire des associations**

La ville du Boulou souhaite mettre en avant les associations via un module annuaire particulier décrit plus haut.

- **Moteur de recherche**

- **Autres fonctionnalités**

- Gestions des marchés publics, diaporama photo, vidéos, météo, travaux, offres d'emploi...

## 2.7 Ergonomie

- Page d'accueil (home page) :
- Boutons principaux, liens vers autres sites municipaux et institutionnels (Office de tourisme, Médiathèque, Espace des Arts, Maison de l'Eau et de la Méditerranée, Communauté de Communes du Vallespir) Menu rubriques avec accès sous-menu vers pages fixes, accès rapide (en 1 clic), cartographie, agenda, actualités, à la une, fil d'ariane...)
- Visualisation des éléments ancrés de l'agenda et prochains événements, lien vers tous les éléments de l'agenda (avec possibilité de tri par catégorie, date...) + accès fiche détaillée
- Visualisation des articles d'actualités ancrés et premiers articles de l'actualité, liens vers tous les articles d'actualité (avec possibilité de tri par catégorie, date...) + accès fiche détaillée
- Espace cartographique des POI / prestataires avec options de tri et une gestion interne de la Base de données
- Module de recherche sur toutes les pages / pagination infinie scroll / tri alpha
- Chaque bouton / vignette affiche des mini-descriptions au passage de la souris.
- Pied de page : Réseaux sociaux, contact, adresse postale, téléphone, ligne de bas de page, mentions légales / CGU, En un clic...
- Arborescence dans les liens
- (Fil d'Ariane : affichage en chemin de fer)

## 2.8 Conception graphique

Le prestataire devra prendre en compte les spécificités graphiques de la Ville du Boulou. L'ensemble des éléments graphiques seront gérés dans les feuilles de style CSS.

La charte graphique fera par ailleurs l'objet de la création d'un module de gestion afin d'être paramétrable selon les besoins du site. Elle devra pouvoir être renouvelée dans son intégralité d'ici quelques années, sans devoir toucher au fond.

Le candidat s'engagera sur les points suivants liées à la navigation et l'ergonomie :

- compatibilité avec les navigateurs de versions antérieures, actuelles et futures majoritaires du marché (Internet Explorer, Google Chrome, Mozilla Firefox, Safari et Opera, Edge).
- compatibilité avec les appareils (ordinateurs, tablettes, smartphones, Cast TV)
- utilisation des plugins standards (et liens pour les télécharger)
- respect des normes W3C
- pour les écrans larges, l'image de fond s'étendra jusqu'à sa largeur maximale (pas de bords)
- Proposer la conception d'une photothèque en fonction des besoins du futur site

## 2.9 Arborescence du site

Le plan du site actuel (voir annexe) et son contenu serviront de base pour la conception du futur site internet.

Le candidat devra proposer une nouvelle architecture et une nouvelle articulation du site.

A noter que de nouvelles pages sont en cours d'élaboration (Travaux, Sécurité...)

## 2.10 Syndication de la base de données Tourinsoft

Cette syndication est effectuée à travers un web service et son protocole SOAP (Simple Object Access Protocol). Le candidat s'assurera de connaître ce type d'interopérabilité entre des systèmes hétérogènes et la connaissance de SOAP.

Le prestataire devra déjà avoir une expérience de ces syndications.

Celui-ci prévoira la réécriture d'URL sur toutes les pages, y compris celles générées en syndication.

## 2.11 Custom Management System

### **Administration et animation du site :**

- administration type tableau de bord.
- l'administrateur du site doit pouvoir créer des « contributeurs » avec des droits spécifiques sur des rubriques, pages ou modules.
- possibilité de créer, modifier l'intégralité des contenus éditoriaux (non issus de la base Tourinsoft) à l'aide d'un éditeur WYSIWYG.
- possibilité de copier / coller en adaptant la mise en page.
- la console d'administration doit s'administrer via une interface web par des non-informaticiens (sans codage). Cette interface devra être en langue française.
- Visualisation par l'administrateur du site, via le tableau de bord, de la date, de l'heure et du nom du contributeur de la dernière modification du contenu (article d'actualité, rubrique, page...)
- Des rubriques, sous-rubriques, pages et sous-pages doivent pouvoir être créées, modifiées ou supprimées en fonction des besoins.
- Le CMS devra permettre l'optimisation du site internet pour le référencement naturel dans les moteurs de recherche : balises description, mots-clés, titres... et ensemble des pages dynamiques du site.

## 2.12 Prestations attendues et modalités de sélection

### **Formation**

Le prestataire assurera la formation des personnes en charge du site internet afin qu'elle soit en mesure de mettre en ligne et mettre à jour l'ensemble du contenu, et d'utiliser les fonctionnalités avancées.

Un manuel d'utilisateur adapté en français sera fourni pour support de formation.

À l'issue de cette formation, le prestataire apportera une assistance téléphonique à l'équipe pendant une période qu'il devra préciser dans le contrat.

### **Test**

Pendant la réalisation du projet, le candidat retenu mettra à disposition une version du site sur une plateforme de test pour effectuer la recette fonctionnelle globale du site : vérifier la bonne intégration de la charte graphique sur la page d'accueil et les différentes pages, et valider l'ensemble des fonctionnalités proposées.

Pour effectuer ces tests fonctionnels, le prestataire fournira un minimum de contenu pour pouvoir visualiser les différentes maquettes de présentation ou son savoir-faire.

Une fois la recette globale du site prononcée, un PV de recette sera consigné par le prestataire et la Mairie du Boulou.

Celui-ci prendra en charge le transfert de cette version sur la plateforme d'exploitation pour permettre la mise en ligne du contenu.

À l'issue de la mise en recette, le prestataire fournira :

- un story-board du site Internet
- le détail des spécifications techniques utilisées

## **Autres prestations**

### **Gestion de projet :**

Le candidat indiquera les modalités d'échange sur le projet (plateforme collaborative, échange de mails, format des fichiers des contenus à transmettre...) Toute réunion de travail doit faire l'objet d'un ordre du jour afin d'optimiser la rencontre.

Le prestataire s'engage à remettre un compte rendu après chaque réunion de travail, envoyé par mail.

En fin de projet, le candidat devra rédiger une note sur la réalisation du projet dans son ensemble, incluant les informations de gestion du site : étapes validées et datées du projet, les codes correspondant au dépôt du nom de domaine, les codes pour le FTP, autres informations complémentaires...

### **Statistiques :**

La Mairie du Boulou souhaite un accès en ligne aux statistiques de fréquentation du site ; celles-ci doivent au minimum comprendre :

- visiteurs / visiteurs uniques / pages vues au total et par visiteur,
- expressions-clés,
- sources,
- pages visitées, d'entrées et de sorties,
- clics de navigation, d'action et de sortie,
- durée des visites,
- recherches effectuées dans le moteur interne,
- provenance géographique des internautes,
- jours et tranches horaires des visites,
- types de navigateurs utilisés.

Le traçage devra être opérationnel dès la livraison du site internet.

Le candidat précisera dans sa réponse la solution d'analyse d'audience proposée à savoir qu'il devra implanter les balises de Google Analytics sur l'ensemble de sites. La Mairie du Boulou sera administrateur.

**Nom de domaine :**

Le prestataire se chargera des démarches techniques d'association et de redirection du nom de domaine [www.mairie-leboulou.fr](http://www.mairie-leboulou.fr) vers l'hébergement du futur site internet.

**Important :** Le nom de domaine [mairie-leboulou.fr](http://mairie-leboulou.fr) devra impérativement rester enregistré via le registraire (registrar) actuel : OVH.

La gestion des mails liés au nom de domaine [mairie-leboulou.fr](http://mairie-leboulou.fr) est actuellement et restera assurée par un prestataire informatique tiers.

A noter que le système de gestion et le contenu du site actuel doit rester disponible en ligne avec l'url [www.mairie-leboulou.fr](http://www.mairie-leboulou.fr) jusqu'à l'ouverture du nouveau site.

**Hébergement :**

- caractéristiques (type de serveur, os, bande passante, trafic...),
- estimer le coût d'un serveur mutualisé ou dédié + serveur de « secours »,
- coût d'un système d'espace disque attribué,
- coût d'une augmentation d'espace disque, de bande passante, ...
- nom et coordonnées de l'hébergeur,
- sécurité des données : sauvegarde des données hebdomadaire.

Le prestataire devra proposer une solution dans le cas où le serveur principal tombe en panne afin que le site soit basculé automatiquement vers un serveur de secours.

Le coût annuel de l'hébergement sera précisé.

**Référencement :**

Le prestataire sera chargé de maximiser le référencement naturel en proposant un panel de mots clés pour améliorer le référencement du site.

**Garantie :**

Le candidat devra apporter des précisions sur le contenu et la période de garantie.

Une garantie de 1 an minimum après la mise en ligne officielle ou livraison finale du site Internet est demandée.

**Propriété intellectuelle :**

La Ville du Boulou sera propriétaire de l'intégralité du site (contenu + graphismes + développements). Le candidat s'engage à céder au pouvoir adjudicateur les droits de reproduction, de représentation et d'exploitation du site Internet qu'il aura conçu en réponse à la présente consultation.



**Assistance technique / Maintenance :**

Cette prestation fera l'objet d'un contrat d'assistance technique et maintenance inclus dans le marché initial.

Le contrat annuel prend effet à l'issue de la période de garantie et sera reconductible tacitement à la date anniversaire ; il couvre les notions de maintenance corrective et/ou de maintenance évolutive (mises à jour du logiciel et évolutions mineures).

La période de garantie débutera à la signature de la réception du site Internet après la période de test et de recette nécessaire à la validation du bon fonctionnement de toutes les fonctionnalités du site.

Le candidat devra apporter des précisions sur les modalités de l'assistance technique et de la maintenance.

Le candidat précisera dans sa proposition les coûts journée, pour toute demande de développement non comprise dans le contrat de maintenance.

Plan de sauvegarde :

A la mise en ligne officielle du site, le prestataire fournira sur support CD/DVD une sauvegarde complète.

## 3 Cadre de la réponse

### 3.1 Organisation

Dans sa réponse, le candidat détaillera son organisation ainsi que la méthodologie projet qu'il compte mettre en œuvre en tenant compte en particulier des éléments suivants :

- identification détaillée du plan d'actions et des intervenants,
- établissement d'un planning global,
- possibilités d'accès à une plateforme de test,
- détails de la documentation projet livré,
- présentation de sa société,
- références, avec en particulier la mention de références de types suivants :  
Mairie, site intégration Tourinsoft...
- proposition globale,
- présentation détaillée de la proposition,
- présentation détaillée de la solution et de ses grands principes conformément aux spécifications techniques,

Dans le cas où le candidat ne répond pas à une fonctionnalité demandée, il doit clairement l'indiquer ainsi que les solutions de remplacement qu'il préconise.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'organiser une audition pour les 3 premiers candidats retenus à l'issue de l'analyse des offres.

#### **Contenu des offres de service :**

Les pièces à livrer par le prestataire sont les suivantes :

- une présentation de la société et de l'équipe mobilisée,
- les références en matière de création de sites et particulièrement de sites institutionnel et de mairie,
- une présentation détaillée de la proposition méthodologique et des principales solutions techniques mises en œuvre,
- un planning de travail,
- un devis global et détaillé (HT et TTC) : le budget sera forfaitaire et inclura l'ensemble des frais de mission,
- la durée de garantie
- les détail des frais annuels d'hébergement, d'assistance et maintenance
- le présent cahier des charges signé.

## 3.2 Modalités de sélection du prestataire

### **Compétences requises :**

- CMS Type Wordpress,
- syndication avec la base de données Tourinsoft, création d'une base miroir Tourinsoft,
- langage PHP, XHTML, HTML, ECMA Script,
- base de données MySQL,
- web services cartographies : Google maps, Yahoo map, OpenStreetMap, Bing, Geoportail...
- conception et réalisation web,
- conduite de projet web,
- compétence graphique,
- compétence ergonomique/architecture de l'information

## 4 Annexes

Arborescence du site actuel

Charte graphique actuelle de la Ville du Boulou

# Annexe 1

## Arborescence du site actuel ([www.mairie-leboulou.fr](http://www.mairie-leboulou.fr))

- **Accueil**
- **Vie Municipale et Citoyenne**
  - [Etat Civil](#)
  - [Démarches Administratives](#)
  - [Le Maire et les élus](#)
  - [Services Municipaux](#)
  - [Service Social](#)
  - [Petite Enfance](#)
  - [Ecoles](#)
  - [Jeunesse](#)
  - [Sport](#)
  - [Transports Collectifs](#)
  - [Bulletin Municipal](#)
- **Découvrir le Boulou**
  - [Thermalisme](#)
  - [Tourisme](#)
  - [Histoire et Patrimoine](#)
  - [Médiathèque](#)
  - [Espace des Arts](#)
  - [Structures Sportives](#)
  - [Maison de l'Eau et de la Méditerranée](#)
- **Vie Durable**
  - [Urbanisme](#)
  - [Arrêtés Municipaux](#)
  - [Démarches Construction/Habitat](#)
  - [Gestion des Déchets](#)
  - [Brûlage des végétaux](#)
- **Vie Economique**
  - [Zone d'Activité](#)
  - [Distriport](#)
  - [Commerce et Artisanat](#)
  - [Services Santé](#)
  - [Marchés publics](#)
- **Vie Associative**
  - [Associations](#)
  - [Démarches pour l'organisation d'une manifestation](#)
- **Newsletter**
- **Contact**
- **Plan du Site**
- **Liens Partenaires**
- **Mentions Légales**
- **Vie Pratique**
  - [Actualité et Agenda](#)
  - [Venir au Boulou](#)
  - [Repères](#)
  - [Numéros d'urgence](#)
  - [E.M.S](#)
  - [Conseil Municipal](#)
  - [Marchés Publics](#)
  - [Estiv' Mag 2019](#)
- **Conseil Municipal**

## DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

« Conception, développement, hébergement et maintenance du site internet de la Ville du Boulou

<b>1 / Prix forfaitaire</b>					
<b>PRESTATION</b>	<b>Prix forfaitaire € HT</b>	<b>TVA</b>	<b>Prix forfaitaire € TTC</b>	<b>Délai d'exécution</b>	<b>Observations</b>
<b>Conception et développement du site internet de la Ville du Boulou en responsive design comprenant :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ le conseil et la conception de l'arborescence</li> <li>✓ le conseil et la définition des fonctionnalités</li> <li>✓ la création webdesign du site à partir de la charte graphique de la Ville</li> <li>✓ la définition d'une photothèque pour les besoins du site</li> <li>✓ l'installation de la solution CMS Open Source type Wordpress</li> <li>✓ le développement du site</li> <li>✓ l'intégration des contenus</li> <li>✓ la formation du personnel à la solution technique et à l'administration du site</li> <li>✓ la définition et la mise en œuvre de la stratégie du référencement naturel du site</li> </ul>					
<b>Hébergement annuelle du site internet</b>					
<b>Maintenance annuelle préventive, corrective et améliorative</b>					
<b>MONTANT TOTAL</b>					

Durée de garantie : ..... an(s)

Délai d'intervention suite à un appel : .....

<b>Développement à la demande Hors contrat – Coût journée</b>					
---	--	--	--	--	--

A..... le .....

Signature et tampon de l'entreprise